

• CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Chers clients, ces précisions sont nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Le fait de résider dans notre établissement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos vacances deviennent un souvenir agréable.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION MOBIL-HOME, CHALET, TENTE LODGE, BENGALI ET ROULOTTE

Le signataire, majeur, est responsable du matériel qui lui est loué. Il doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile. Il appartient au campeur de s'assurer.

- 1 - Toute réservation sera effective à l'encaissement de l'acompte de 30% de la somme totale du séjour. LE SOLDE DU SÉJOUR SERA À RÉGLER 30 JOURS AVANT LA DATE D'ARRIVÉE PRÉVUE**, par mandat, carte bancaire, chèques vacances, espèces ou chèque, libellé à l'ordre de SARL CAMPING LE PETIT PARIS. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité du séjour se paye à la réservation.
- 2 - La location se fait par période hebdomadaire ou journalière :**
Location journalière: Arrivée avant 12h ou après 14h (maxi 18h) et départ avant 10h.
Location hebdomadaire: Arrivée à partir de 14h (maxi 20h) et départ avant 10h.
- 3 - La location est personnelle**, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.
- 4 - ARRIVÉE AU CAMPING:** Le Petit Paris vous propose, pour vos séjours en juillet et août, deux jours d'arrivée et de départ possibles : le samedi ou le mercredi (en fonction des disponibilités). En hors saison, tous les jours sont possibles. Le locataire, doit se présenter au bureau d'accueil, muni de la lettre de confirmation de réservation définitive qui lui aura été adressée par courrier ou courriel, après avoir soldé son séjour. Et de nous déposer une caution de **280 €** par chèque ou empreinte CB (**200 €** de garantie et **80 €** pour le ménage) à l'accueil. En cas d'arrivée après 20h en saison (juillet/août) ou 18h30 hors saison. Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location s'il restait sans nouvelle 24h après la date d'arrivée prévue.
- 5 - ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR:** En cas de désistement de votre part ou départ anticipé, toute somme versée restera acquise au camping. Nous vous proposons à cet effet une assurance annulation, interruption de séjour (les conditions sont consultables sur notre site internet). **3,5% du coût du séjour, ou un minimum de 15€.** Son montant est payable intégralement et uniquement à la réservation et concerne seulement les personnes inscrites au séjour.
- 6 - INVENTAIRE/CAUTIONS:** Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à l'arrivée et de signaler le jour même toute anomalie. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, à l'exception des draps et du linge (inclus dans les modèles Premium et location possible dans les autres modèles). **Une caution de 200€** pour les mobil-homes, chalets, Tente lodge, bengalis et roulottes, est exigée à l'arrivée ; elle est restituée au départ, sous déduction des détériorations et/ou manquants constatés. **Une caution de 80€** pour le nettoyage est exigée à l'arrivée, celui-ci est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats, dans le cas contraire, la caution de 80€ sera retenue.
- 7 - Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.**
- 8 - En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicycs, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS 01.49.70.15.93 contact@medicycs.fr**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Le camping accepte les locations d'emplacement afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

Toute location sera accompagnée d'un paiement de **108 €**, dont **90 €** à titre d'acompte bien entendu déductibles du montant du séjour, et de **18 €** de frais de réservation. **LE SOLDE DE LA REDEVANCE DU SÉJOUR SERA PAYABLE À L'ARRIVÉE.** Le paiement sera libellé au nom de : **SARL Camping Le Petit Paris.**

- 1 - La location est personnelle.** Il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- 2 - Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée.** En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 3 - Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location.** Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement réservé s'il restait sans nouvelle 24h après la date d'arrivée prévue. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison. Tout séjour réservé et commencé doit être payé en totalité, du premier au dernier jour de sa réservation.
- 4 - ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR :** En cas de désistement de votre part ou départ anticipé, toute somme versée restera acquise au camping. Nous vous proposons à cet effet une assurance annulation, interruption de séjour (les conditions sont consultables sur notre site internet). **3,5% du coût du séjour, ou un minimum de 15€.** Son montant est payable intégralement et uniquement à la réservation et concerne seulement les personnes inscrites au séjour.
- 5 - Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.**
- 6 - Caution: 30 €** pour le pass barrière par chèque ou empreinte bancaire.

QUELQUES POINTS DU RÈGLEMENT :

BRUIT :

Cet endroit est un lieu convivial et calme et nous demandons le respect de cette tranquillité. Il est recommandé, à la fermeture des barrières, de parler calmement et, à 23h, qu'il n'y ait plus aucun bruit.

PROPRETÉ :

Veuillez respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du camp. Les sanitaires ne sont pas des endroits de jeux, laissez les aussi propres que si c'était les vôtres. Respectons l'environnement, déposez vos sacs poubelles dans le local à l'entrée du camping et n'oubliez pas le tri sélectif, déposez vos bouteilles de verres, emballages et revues dans les containers prévus à cet effet.

ANIMAUX :

Ils doivent être vaccinés, tatoués, tenus en laisse. Ils ne doivent pas faire leurs besoins à l'intérieur du camping. Les animaux de 1^{ère} et 2^e catégories sont interdits, en aucun cas les laisser seuls à l'intérieur des locations ou attachés aux arbres. Carnet de vaccination obligatoire, à présenter à l'accueil.

PISCINE ET TOBOGGAN :

Pour respecter cet endroit et la qualité de l'eau, **SHORT DE BAIN INTERDIT**, ne pas y pénétrer avec des chaussures, ne pas y fumer et ne pas se baigner avec de l'huile solaire sur le corps, ne pas amener d'objets encombrants ou de nature à déranger les autres. **TOBOGGAN** : Il est obligatoire de descendre un par un les pieds en avant et de dégager immédiatement l'aire d'arrivée. **LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS.**

VISITES :

Tout visiteur, quelle que soit la durée de sa présence, doit laisser son véhicule à l'extérieur, se présenter à l'accueil et régler sa redevance.